



LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS POUR UN PERMIS DE TRAVAIL POUR LES CANDIDATS AU PROGRAMME D'IMMIGRATION AU CANADA ATLANTIQUE (DEMANDEURS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA)

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez soumettre avec votre demande.

Consultez le guide d'instructions (IMM 5487) pour vérifier si vous devez fournir certains formulaires et documents indiqués dans la présente liste de contrôle, ou la totalité de ceux-ci.

Si vos documents sont dans une langue autre que le français ou l'anglais, veuillez vérifier auprès du bureau des visas responsable de votre région afin de déterminer s'ils ont besoin d'être traduits.

S'il manque des documents mentionnés dans cette liste, le traitement de votre demande pourrait être retardé. Rassemblez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cochez chaque élément.

J'ai inclus les documents suivants :

LISTE DE FORMULAIRES – vous devez remplir, signer et dater les formulaires d'IRCC suivants :

- Demande d'un permis de travail présentée à l'extérieur du Canada (IMM 1295)*
Remarque : Si ce formulaire de demande a été rempli à l'ordinateur vous devez le valider pour générer une page de code à barres. Imprimez et placez la page de codes à barres (page 5 de 5) sur le dessus de votre demande (ou si vous présentez une demande de groupe, chaque demande individuelle).
- Engagement lié à une demande de permis de travail visée par une dispense de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) dans le cadre du programme d'immigration au Canada atlantique (IMM 0156)*
Remarque : Vous devez présenter votre demande de résidence permanente dans les 90 jours suivant la présentation de votre demande de permis de travail
- Le formulaire Informations sur la famille.* Ce formulaire doit être rempli par les personnes âgées de 18 ans et plus ou les mineurs qui voyagent seuls au Canada.
Remarque : Vous **devez** remplir le formulaire Informations sur la famille (IMM 5707 ou IMM 5645) inscrit sur la liste de la trousse de demande pour votre région.
- Déclaration officielle d'union de fait (IMM 5409), s'il y a lieu*
Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.
- Recours aux services d'un représentant (IMM 5476)*
Remarque : Veuillez remplir ce formulaire seulement si vous avez recours aux services d'un représentant autorisé, ou si vous souhaitez nommer un représentant ou retirer l'autorisation accordée à un représentant.
- Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée (IMM 5475)*
Remarque : Veuillez remplir ce formulaire seulement si vous autorisez Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)(CIC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à communiquer de l'information sur votre dossier à une personne autre que vous.

LISTE DES DOCUMENTS :

- Lettre de recommandation de l'autorité provinciale
Le paiement dans un mode acceptable. Veuillez-vous assurer d'inclure les frais de traitement de la demande et, s'il y a lieu, les frais liés au prélèvement des données biométriques ou les frais pour les détenteurs de permis de travail ouvert. Vérifier les modes de paiement acceptable auprès du bureau des visas ou centre de réception des demandes de visa (CRDV) de votre région.
- Remarque :** Certains demandeurs sont dispensés des frais de traitement des demandes de permis de travail. Si vous êtes dispensé des frais, vous devez présenter des documents pour le prouver. Les bureaux des visas n'acceptent pas les reçus des banques du Canada.
- Une photocopie des pages de renseignements personnels de votre passeport ou titre de voyage valide qui inclut :
 - le numéro de passeport;
 - les dates de délivrance et d'expiration;
 - votre photo, nom, date et lieu de naissance.**Remarque :** Si vous avez besoin d'un visa de résident temporaire et votre demande de permis de travail est approuvée, vous devrez fournir votre passeport original pour que le visa vous soit délivré. Veuillez communiquer avec le bureau des visas responsable de votre région.
- Deux photos** respectant les spécifications de la Demande de visa : Spécifications de la photographie. A l'endos des deux photos, écrivez votre nom et votre date de naissance.
Remarque : Si vous devez fournir vos données biométriques (empreintes digitales et photo), vous n'êtes pas tenu d'inclure des deux photos format papier à votre demande.
- La preuve de votre statut d'immigration actuel :
- Si votre pays de résidence est différent du pays de nationalité indiqué dans votre passeport, vous devez fournir une preuve de statut légal dans votre pays de résidence.

LISTE DES DOCUMENTS (SUITE) :

Une photocopie de votre licence ou de votre certificat de mariage

- Remarque :** Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région. Vous trouverez ces directives dans votre trousse de demande.

- La preuve que vous répondez aux exigences de l'emploi offert.

- Une *Offre d'emploi à un ressortissant étranger dispensé d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)* (soit un [IMM 5802] ou le numéro d'identification de l'offre de l'emploi). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide d'instructions (IMM 5487).

- Preuve de compétence linguistique :**

Vous devez soumettre une **copie** des résultats de l'évaluation de vos compétences linguistiques qui démontrent que vous possédez au moins (**pour chacun des quatre ensembles de compétences** : compréhension de l'écrit, expression écrite, compréhension de l'orale et expression orale)

- un niveau 5 ou plus dans les Niveaux de compétence linguistique canadiens (pour le français) ou le Canadian Language Benchmark (pour l'anglais) pour une offre d'emploi de niveau de compétence **CNP 0, A et B**, ou
- un niveau 4 ou plus dans les Niveaux de compétence linguistique canadiens (pour le français) ou le Canadian Language Benchmark (pour l'anglais) pour une offre d'emploi de niveau de compétence **CNP C**.

Remarque : Les résultats de votre évaluation ne doivent pas dater de plus de deux (2) ans à la date de soumission de votre demande.

- Preuve d'expérience de travail pertinente** (p. ex. lettre d'emploi, talons de paie)

Vous devez démontrer que vous avez acquis au moins un an (équivalent à 1560 heures si vous avez travaillé 30 heures par semaine pendant un an) d'expérience de travail à temps plein (ou l'équivalent à temps partiel) autorisée au cours des cinq années précédentes dans votre profession principale. Vous devez démontrer que :

- vous avez accompli l'ensemble des tâches figurant dans l'énoncé principal de la description de la matrice Classification nationale des professions (CNP)
- vous avez exercé un nombre appréciable des fonctions principales, dont toutes les fonctions essentielles figurant dans la description de la matrice CNP
- votre expérience de travail doit provenir du travail rémunéré (le travail bénévole ou les stages non-rémunérés ne seront pas considéré)
- vous n'êtes pas un travailleur indépendant ou à votre compte

Remarque: les diplômés internationaux qualifiés sont exemptés des exigences en matière d'expérience de travail

- Preuve de scolarité :**

- Si vous postuler pour un emploi de niveau de compétence **CNP 0 ou A**, vous devez avoir un diplôme canadien d'études postsecondaires ou l'équivalent d'un diplôme canadien d'un an si vous l'avez obtenu à l'extérieur du Canada.
- Si vous postuler pour un emploi de niveau de compétence **CNP B ou C**, vous devez fournir la preuve que vous détenez au moins un diplôme d'études secondaires.
- Si votre diplôme ou certificat n'a pas été émis au Canada, vous devez également fournir une évaluation des diplômes d'études (EDE).

- Tout document additionnel requis par le bureau des visas responsable de votre région.

Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.